

Le Directeur Général

Référence : Sécurité - Prévention  
Dossier suivi par Virginie Rocher  
Tél. 01 40 08 80 64  
Virginie.rocherg@inrap.fr

Monsieur Christopher Miles  
Secrétaire Général  
Ministère de la culture et de la communication  
182, rue Saint-Honoré  
75033 PARIS Cedex 01

Objet : prescriptions ministérielles relatives aux fouilles archéologiques sur les sites potentiellement pollués par les engins de guerre. Paris, le 3 avril 2015

Monsieur le secrétaire général,

Suite à la séance du CHSCT ministériel du 17 mars dernier au cours de laquelle les représentants du personnel ont souhaité présenter les risques auxquels les agents de l'institut sont potentiellement exposés lors des fouilles archéologiques réalisées sur des sites impactés par les engins de guerre, vous nous avez adressé une demande d'information complémentaire visant à mieux appréhender ces risques.

Dans ce cadre et, conformément à votre demande, vous trouverez joint au présent courrier les éléments suivants :

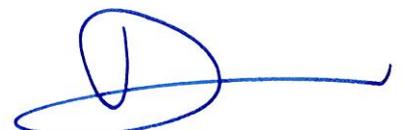
- une note de synthèse explicitant les principaux risques rencontrés et les mesures de prévention associées mises en place au sein de l'institut ;
- les extraits du document unique d'évaluation des risques professionnels de l'Inrap identifiant ces risques ;
- l'instruction interne « DG 113 » du 26 octobre 2009 portant sur le protocole d'interventions sur sites pollués par des engins de guerre et ses annexes ;
- la synthèse du groupe de réflexion actuellement en cours et réuni régulièrement visant à améliorer le dispositif de prévention déjà mis en place.

Par ailleurs, les agents de l'Inrap bénéficient d'un suivi médical assuré par un réseau de 23 services de santé au travail répartis sur l'ensemble du territoire national.

Concernant la traçabilité des expositions aux gaz de combat, l'institut rencontre de réelles difficultés à recueillir une information précise de la part des services de l'Etat (sécurité civile) sur la nature des produits incriminés et ce malgré des demandes officielles et des relances (Cf. pour exemple courrier du 3 octobre 2014 adressé à la préfecture du Pas-de-Calais et sa relance du 2 avril 2015).

J'espère que ces éléments vous apporteront les éclaircissements attendus.

Je vous prie, Monsieur le secrétaire général, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.



Pierre Dubreuil